

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur le prospectus relatif à l'émission par la BMCI d'un emprunt obligataire subordonné Rabat, le 05 septembre 2024

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 05 septembre 2024 sous la référence VI/EM/026/2024 un prospectus relatif à l'émission par la BMCI d'un emprunt obligataire subordonné.

Le prospectus visé par l'AMMC est constitué :

- Du document de référence de la BMCI relatif à l'exercice 2023 enregistré par l'AMMC le 05 septembre 2024 sous la référence EN/EM/016/2024;
- De la note d'opération.

Les principales caractéristiques de cet emprunt obligataire subordonné sont les suivantes :

	Tranche A non cotée	Tranche B non cotée	Tranche C non cotée	Tranche D non cotée
Plafond	1 500 000 000 MAD	1 500 000 000 MAD	1 500 000 000 MAD	1 500 000 000 MAD
Maturité	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Taux d'intérêt facial	Fixe. en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 10 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 28 août 2024, soit 3,41%, augmenté d'une prime de risque de 75 points de base, soit un taux facial de 4,16%.	Révisable annuellement, en référence au taux plein 52 semaine (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib le 28 août 2024, soit 2,75%, augmenté d'une prime de risque de 70 points de base. Pour la première année le taux facial est de 3,45%.	Fixe. en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor de maturité 10 ans telle que publiée par Bank Al-Maghrib le 28 août 2024, soit 3,29%, augmenté d'une prime de risque de 65 points de base, soit un taux facial de 3,94%.	Révisable annuellement, en référence au taux plein 52 semaine (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib le 28 août 2024, soit 2,75%, augmenté d'une prime de risque de 60 points de base. Pour la première année le taux facial est de 3,35%.
Prime de risque	75 points de base	70 points de base	65 points de base	60 points de base
Remboursement du principal	In fine	In fine	Amortissement annuel linéaire constant, avec 5 ans de différé (Amortissement de 20% annuellement à partir de la 6ème année)	Amortissement annuel linéaire constant, avec 5 ans de différé (Amortissement de 20% annuellement à partir de la 6ème année)
Méthode d'allocation	Au prorata de la demande avec priorité donnée aux Investisseurs I (Porteurs d'obligations BMCI émises en 2018, et en 2019)			
Négociabilité des titres	De gré à gré (hors Bourse)			

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La période de souscription s'étale du 12 septembre au 18 septembre 2024 inclus.

Un extrait du prospectus est disponible sur le site internet de l'émetteur.

Le prospectus visé par l'AMMC est :

- Remis ou adressé sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- Tenu à la disposition du public au :
 - Siège social de la BMCI et sur son site internet ;
 - Siège social de Red Med Corporate Finance.

Enfin il est également disponible sur le site internet de l'AMMC : www.ammc.ma

CP/EM/037/2024

Contact :

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

✉ OperationsFinancieres@ammc.ma

☎ 05 37 68 89 71